

Cellule Climat des Affaires



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**POINT DES REFORMES RELATIVES A L'AMELIORATION
DU CLIMAT DES AFFAIRES AVEC L'EQUIPE DB
INDICATEUR: *Paiement d'impôts et taxes***

AVRIL 2020



Contenu de la présentation



Réformes relatives au Paiement des impôts et taxes



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

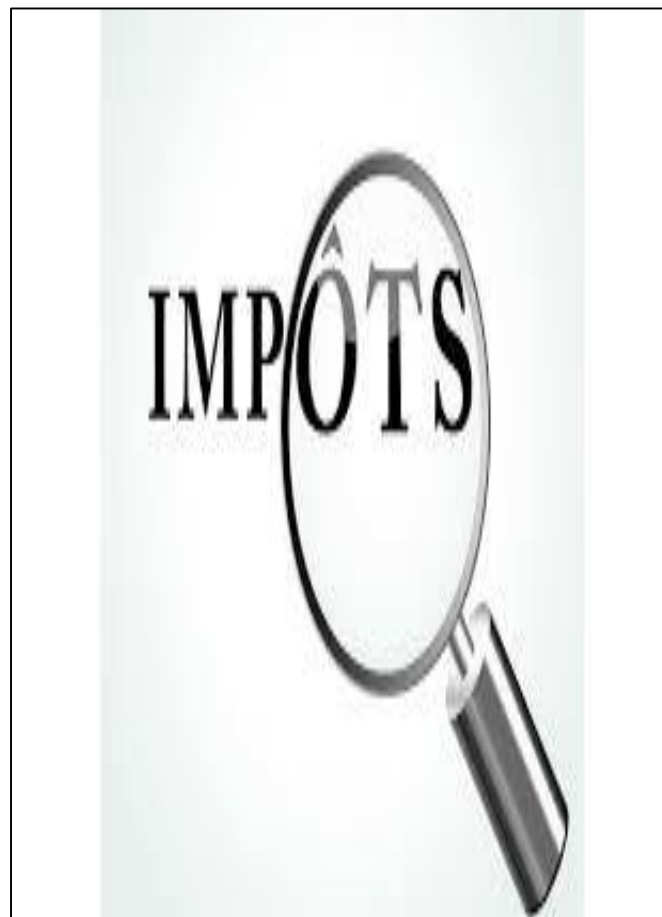
1

Paiement d'impôts et taxes

La patente remplace l'impôt sur le chiffre d'affaires (la taxe professionnelle)

- Dans le nouveau Code Général des Impôts, la **patente** remplace l'impôt sur le chiffre d'affaires qui représente 13.6% des profits de l'entreprise.
- Cette patente pour les nouvelles entreprises, est désormais **exonérée sur les deux (2) premières années (Article 6 de la loi de finance 2019 modifiant l'article 253 du code des impôts) voir la capture d'écran de la slide suivante**

En conséquence: Les entreprises créées en 2018 ne payeront la patente ni pour l'année fiscale 2018 ni pour 2019.



Pièce justificative: Annexe 1 Loi de Finance Gestion 2019

https://jo.gouv.tg/sites/default/files/JO/JOS_20_11_2018-63E%20ANNEE%20N%C2%B0%2023BIS.pdf#page=2



Paiement d'impôts et taxes

La patente remplace l'impôt sur le chiffre d'affaires (la taxe professionnelle)

JOS_20_11_2018-63E ANNEE N° 23BIS.pdf - Google Chrome
JO - Direction du Cadastre, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
JO_20_11_2018-63E ANNEE N° 23BIS.pdf

jo.gouv.tg/sites/default/files/JO/JOS_20_11_2018-63E%20ANNEE%20N°%2023BIS.pdf#page=2

20 novembre 2018 **JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE** 5

À l'issue de la période d'agrément, l'entreprise en difficulté recouvre le droit d'imputer l'intégralité des déficits fiscaux reportables qu'elle avait constatés antérieurement à son agrément. Par dérogation aux dispositions de l'article 141 du code général des impôts, l'agrément peut prévoir que ces déficits pourront s'imputer sans limitation de montant sur les bénéfices réalisés durant une période de 12 ou 24 mois à compter de l'expiration de la période de l'agrément suivant la décision du ministre chargé des Finances.

Le bénéfice des dispositions du présent article ne peut venir en cumul à des avantages fiscaux et douaniers issus de régimes dérogatoires tels que prévus au Code des investissements.

L'octroi d'un agrément au titre du présent article entraîne de plein droit l'extinction du régime dérogatoire dont pouvait bénéficier l'entreprise en difficulté.

6- Retrait de l'agrément

L'agrément peut être retiré à tout moment par le ministre

Art. 253
La patente est annuelle. Toutefois, les contribuables qui débutent nouvellement leurs activités sont exonérés pour les deux (02) premières années d'exercice.

TITRE III

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEPENSES BUDGETAIRES

Art. 7 : Les dépenses budgétaires pour la gestion 2019 s'élèvent à huit cent quatre vingt-quatorze milliards neuf cent soixante-neuf millions six cent vingt mille (894.969.620.000) francs CFA conformément au développement qui en est donné à l'état B² annexé à la présente loi.

Ce plafond de crédit s'applique :

- aux dépenses ordinaires des services : 610.499.075.000 francs CFA ;



Paiement d'impôts et taxes

Suppression de certains impôts et petites taxes

La rationalisation du système fiscale a conduit à la suppression d'une dizaine d'impôts et taxes pour les entreprises individuelles et morales dont entre autres:

- **La taxe sur les salaires**, longtemps réclamée par les entreprises induisant la suppression de la **Taxe sur la formation** inclut dans la taxe sur les salaires par le passé
- **La surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties.**



Conséquence: réduction du nombre d'impôt de 15 à 12 (étude de cas de Banque) et par ricochet du nombre de paiement et délais de paiement

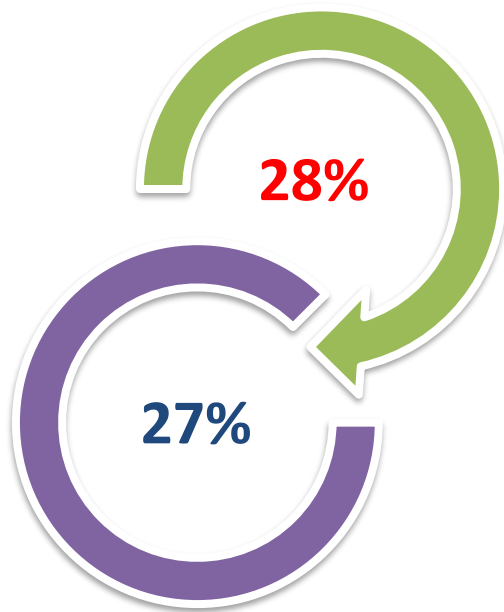
Pièce justificative: Annexe 2 Les axes de reformes des lois portant code général des impôts (cgi) & livre de procédures fiscale (Page 10)

<https://www.otr.tg/index.php/fr/documentation/sur-les-impots/code-general-des-impots/140-les-axes-de-reforme-des-lois-portant-code-general-des-impots-cgi-livre-de-procedures-fiscales-lpf/file.html>

3

Paiement d'impôts et taxes

Réduction de l'Impôt sur les Sociétés



Pièce justificative : Annexe 3 Article 113 du Code Général des Impôts

https://jo.gouv.tg/sites/default/files/JO/JOS_20_11_2018-63E%20ANNEE%20N%C2%B0%2023%20TER.pdf#page=1



Paiement d'impôts et taxes

Réduction de l'Impôt sur les Sociétés

JOS_20_11_2018-63E ANNEE N° 23 TER.pdf - Google Chrome
jo.gov.tg/sites/default/files/JO/JOS_20_11_2018-63E%20ANNEE%20N°%2023%20TER.pdf#page=1

20 novembre 2018 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE 31

- soit celui où est assurée la direction effective de la société ;
- soit celui de son siège social s'il est situé au Togo.

Les personnes morales exerçant des activités au Togo ou y possédant des biens sans y avoir leur siège social, sont imposables au lieu de leur direction effective telle que stipulée à l'article 11 du livre de procédures fiscales.

Paragraphe 2 : Taux de l'impôt

Art. 113 : Pour le calcul de l'impôt, toute fraction du bénéfice imposable inférieure à mille (1 000) francs CFA est négligée.

Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 27 % du bénéfice imposable.

Les obligations déclaratives et de paiement, le régime des sanctions et les procédures contentieuses et de recouvrement sont ceux prévus par le livre de procédures fiscales.

CHAPITRE IV: DISPOSITIONS COMMUNES A L'IRPP ET A L'IS

Section 1 : Régimes des acomptes provisionnels et

ladite année et qui désire être dispensée du versement des autres acomptes doit présenter une requête dans ce sens au Commissaire des Impôts, lequel, après vérification, peut lui délivrer une dispense, quinze (15) jours au moins avant la date d'exigibilité des autres versements. Copie de cette dispense est transmise au service chargé du recouvrement.

Art. 117 : Les acomptes sont calculés par le contribuable et versés par lui, sans bulletin d'imposition, avant les dates limites fixées à l'article 55 du livre de procédures fiscales et sous réserve des sanctions prévues.

11-Acomptes de la patente

Art. 118 : La patente donne lieu au versement d'un acompte égal à 50% du montant de la taxe mise en recouvrement au titre de l'année précédente.

L'acompte n'est pas dû si ce montant est inférieur ou égal à cinquante mille (50 000) francs CFA.

Art. 119 : Le redevable qui estime que sa base d'imposition sera réduite d'au moins 25% ou qui prévoit la suppression de son activité en cours d'année et qui désire réduire le montant de son acompte doit présenter une requête dans ce sens au Commissaire des Impôts, lequel, après vérification, peut lui accorder une autorisation de réduction,



Paiement d'impôts et taxes

Catégorisation des entreprises selon le chiffre d'affaire

Petites et Moyennes Entreprises

- **Chiffre d'affaire (inférieur à 60 000 000 FCFA)**

Entreprises relevant du Centre des Impôts Moyennes Entreprise 1 (CIME1)

- **Chiffre d'affaire (60 000 000 à 200 000 000 FCFA)**

Entreprises relevant du Centre des Impôts Moyennes Entreprise 2 (CIME2)

- **Chiffre d'affaire (200 000 000 à 1 000 000 000FCFA)....études de Cas de Doing Business**

Grandes Entreprises (GE)

- **Chiffre d'affaire (1 000 000 000FCFA et plus)**

Paiement d'impôts et taxes

Télé déclaration d'impôt et taxes pour les entreprises de taille moyenne

- Télé déclaration lancée en 2016, est rendue obligatoire aux grandes et moyennes entreprises en novembre 2018



Pièce justificative: Annexe 4 Information relative à l'obligation de déclaration en ligne à compter du 10 décembre 2018

<https://www.otr.tg/index.php/fr/impots/reglementations-fiscales/dernieres-publications/206-information-relative-a-l-obligation-de-declarer-en-ligne/file.html>



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

Paiement d'impôts et taxes

Note d'information n°3659/2019/OTR/CG/CI du 14 octobre 2019

<https://www.otr.tg/index.php/fr/impots/reglementations-fiscales/dernieres-publications/206-information-relative-a-l-obligation-de-declarer-en-ligne/file.html>

file.html - Google Chrome

otr.tg/index.php/fr/impots/reglementations-fiscales/dernieres-publications/206-information-relative-a-l-obligation-de-declarer-en-ligne/file.html

Applications Gmail YouTube Maps Actualités Traduire

Travail - Liberté - Patrie

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECVTES
COMMISSARIAT GENERAL
COMMISSARIAT DES IMPÔTS

Lomé, le 05 DEC 2018

N° 3659 /2018/OTR/CG/CI

Le Commissaire Général

À

Mesdames / Messieurs

Lomé

Objet : Information relative à l'obligation de déclarer en ligne à compter du 10 décembre 2018


Mesdames/Messieurs,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services rendus aux contribuables, je voudrais par la présente porter à votre connaissance que la déclaration en ligne des revenus, impôts et taxes, entrée en vigueur depuis juin 2016, deviendra obligatoire pour les contribuables relevant du Centre des Impôts des Moyennes Entreprises 2 (CIME 2) à compter du 10 décembre 2018.

L'accès à ce service en ligne est subordonné à la création d'un compte déclarant (E-services), dont le formulaire est joint à la présente lettre. Ce formulaire doit être obligatoirement rempli et retourné au secrétariat de la Direction des Moyennes Entreprises (DME) au Commissariat des Impôts, au plus tard le 07 décembre 2018.

A cet effet, l'Office a mis en place deux équipes d'assistance dont la liste et les contacts sont joints à ce courrier, afin de vous accompagner dans ce processus.

Comptant sur votre habituelle collaboration pour la réussite de cette réforme, Je vous prie d'agréer, Mesdames / Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.


S.T. Kodjo ADEDZE

PJ:

V12_PAIEMENT D....pptx

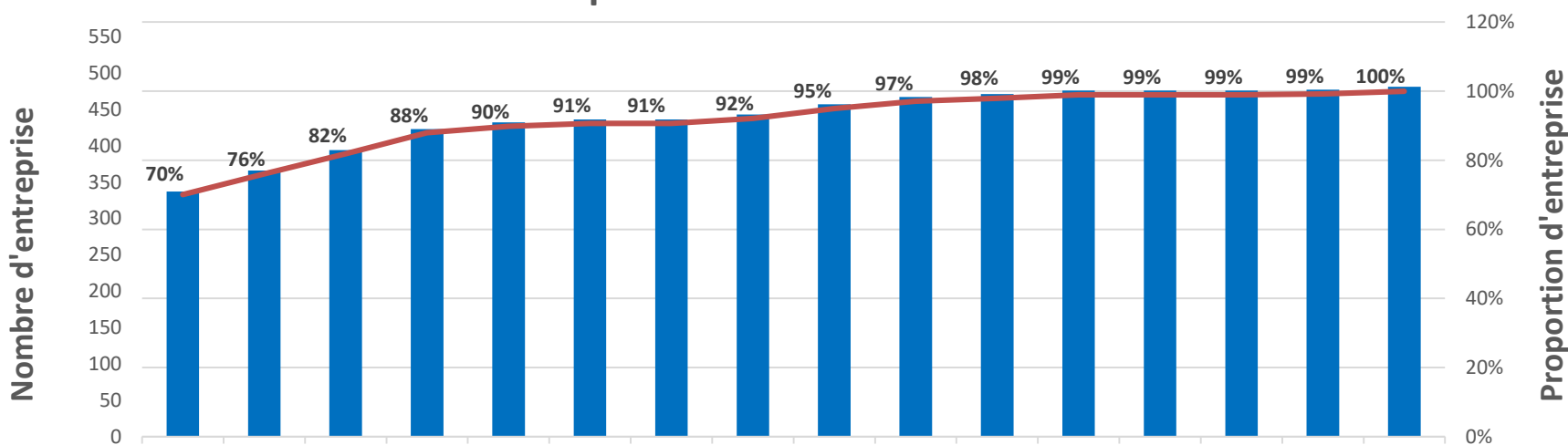
Tout afficher

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

Paiement d'impôts et taxes

Au 31 décembre 2019, 100% des entreprises CIME2 ont fait la déclaration en ligne

Statistique de télédéclaration de la TVA



		sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Déclarations	Nombre	144	115	87	58	49	45	45	38	24	14	10	5	5	5	4	0
	Proportion	29,9%	23,9%	18,1%	12,1%	10,2%	9,4%	9,4%	7,9%	5,0%	2,9%	2,1%	1,0%	1,0%	1,0%	0,8%	0%

Nombre total d'entreprise: 481

Pièce justificative: Annexe 5 Statistiques de télé déclaration d'impôt et taxes

<https://www.otr.tg/index.php/fr/impots/statistiques-performances/teledeclaration-et-telepaiement.html>



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

5

Paiement d'impôts et taxes

Télépaiement des opérations relatives au paiement des impôts

- Mise en place de la plateforme de télépaiement aux Grandes entreprises et aux moyennes entreprises depuis novembre 2018.
- Signature d'un partenariat entre l'OTR et les institutions financières depuis décembre 2018 pour le paiement des impôts via les plateformes des banques de la place.
- A ce jour 6 banques sont partenaires de l'OTR et disposent de plateforme de paiement opérationnelle





RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

Paiement d'impôts et taxes

Institutions financières, partenaires de l'OTR

- EcoBank, UTB, BTCI
- Banque Atlantique, ORABANK
- Paiement mobile via **Flooz et Tmoney**

OTR OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Payez vos Impôts en ligne
via

<https://e-services.otr.tg/>

Flooz Tmoney BTCI Ecobank

The advertisement features a background image of a man and a woman looking at a smartphone. At the bottom, there are logos for Flooz, Tmoney, BTCI, Ecobank, and another bank logo.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

6

Paiement d'impôts et taxes

Télépaiement des opérations relatives au paiement des impôts

- Une pratique renforcée durant toute l'année avec un délai supplémentaire de **72 heures**, soit trois (03) jours accordé aux contribuables après la date butoir des paiements pour tous les paiements effectués en ligne.

Conséquence:

Cette réforme induit une réduction de 12 procédures en une (1) seul





RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

Paiement d'impôts et taxes

AVIS N°020/2019/OTR/CG/CI (Annexe 6)

<https://www.otr.tg/images/2019/pdf/11/AVIS-No-020-2019-OTR-CG-CI-TELEPAIEMENT-OE-RIF-NOVEMBRE-2019.pdf>

AVIS-No-020-2019-OTR-CG-CI-TELEPAIEMENT-OE-RIF-NOVEMBRE-2019.pdf - Google Chrome

otr.tg/images/2019/pdf/11/AVIS-No-020-2019-OTR-CG-CI-TELEPAIEMENT-OE-RIF-NOVEMBRE-2019.pdf

Applications Gmail YouTube Maps Actualités Traduire

COMMISSARIAT GENERAL
Commissariat des Impôts
N° 020/2019/OTR/CG/CI

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES ET AUX RESPONSABLES DES INSTITUTIONS FINANCIERES

La note d'information N°3659/OTR/CG/CI du 14 octobre 2019 fait obligation à toutes les grandes et moyennes entreprises de déclarer et de payer leurs impôts et taxes en ligne à compter du 15 octobre 2019.

A cet effet, le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques qu'à ce jour, les plateformes de paiements bancaires de certaines banques sont déjà disponibles pour faciliter leurs transactions de télépaiements des impôts et taxes. Il s'agit notamment des plateformes de paiements en ligne de l'UTB, de la BTCI et d'ECOBANK.

En vue d'accompagner les opérateurs économiques dans ce processus, l'OTR accorde un délai supplémentaire de 72 heures pour tous les paiements effectués en ligne à compter des dates d'exigibilités des différents impôts et taxes pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019.

Les opérateurs économiques et toutes les institutions financières sont invités à se conformer à cette prescription qui vise à améliorer le climat des affaires de notre pays.

L'OTR rappelle qu'une équipe d'assistance technique est mise à la disposition des opérateurs économiques pour toutes informations et difficultés rencontrées dans le cadre de ce processus.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration de tous pour le respect effectif du présent avis.

Fait à Lomé, le 07 NOV 2019

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

41, rue des Impôts 02 B.P. 20823 Lomé - TOGO
FÉDÉRER POUR BÂTIR

PRESENTATION_...pptx

Tout afficher



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

Au 31 décembre 2019, 477 sur 481 (soit 99.1%) des entreprises de CIME 2 (Chiffre d'affaire, 200.000.000 -1.000. 000. 000), ont payé la TVA via la plateforme électronique.



Pièce justificative: Annexe 5 Statistiques de télé déclaration d'impôt et taxes
<https://www.otr.tg/index.php/fr/impots/statistiques-performances/teledeclaration-et-telepaiement.html>



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

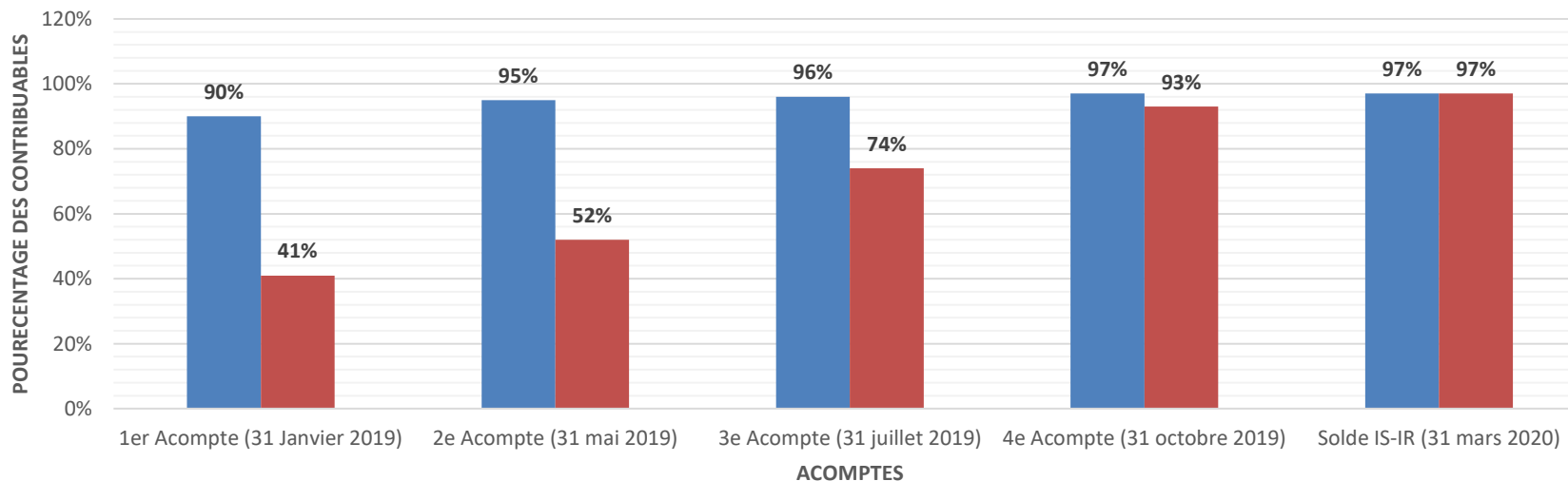
7

Paiement d'impôts et taxes

Déclaration et paiement en ligne de IS- IR/CIME 2

Déclaration et paiement IS/IR CIME 2

■ Déclaration ■ Paiement



NB: Nombre total d'entreprises de 2 (CIME2) : 481

- (CIME2) : Chiffre d'affaire (200 000 000 à 1 000 000 000FCFA)....études de Cas de Doing Business



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

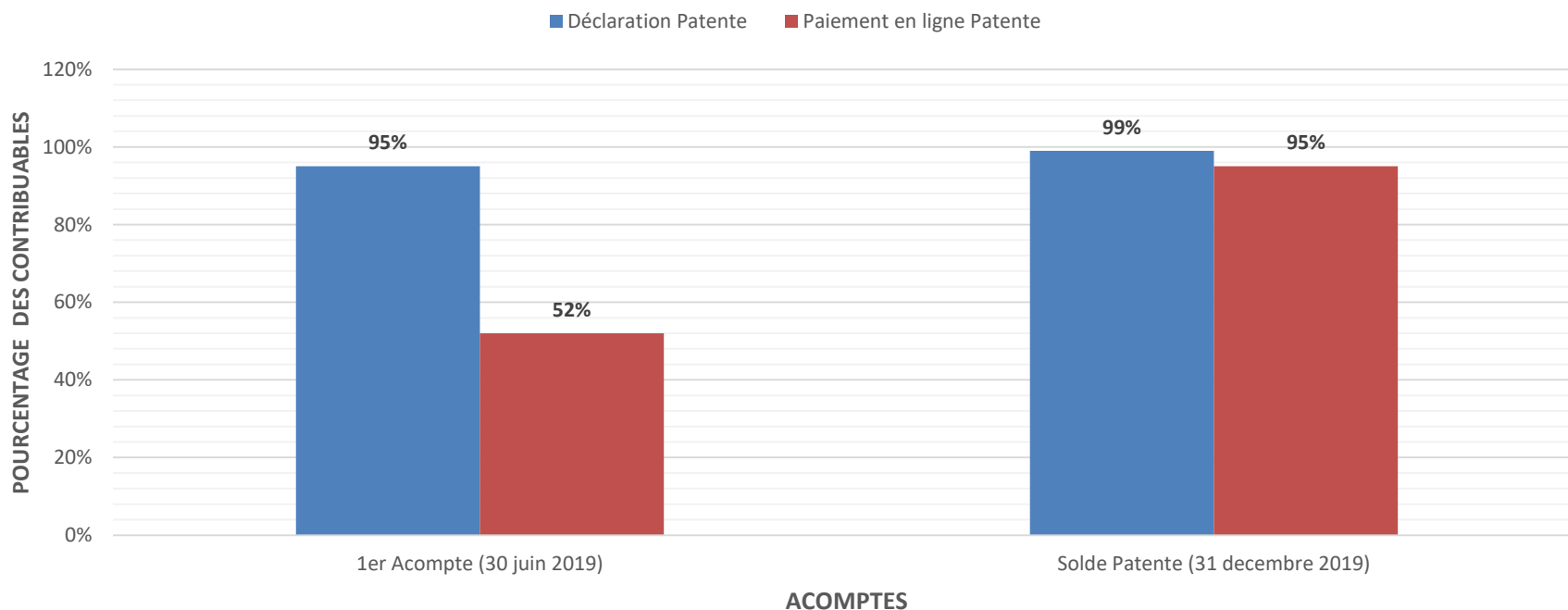
Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

8

Paiement d'impôts et taxes

Déclaration et paiement en ligne de la PATENTE/CIME 2

Déclaration et paiement Patente CIME 2



NB: Nombre total d'entreprises de 2 (CIME2): : 481

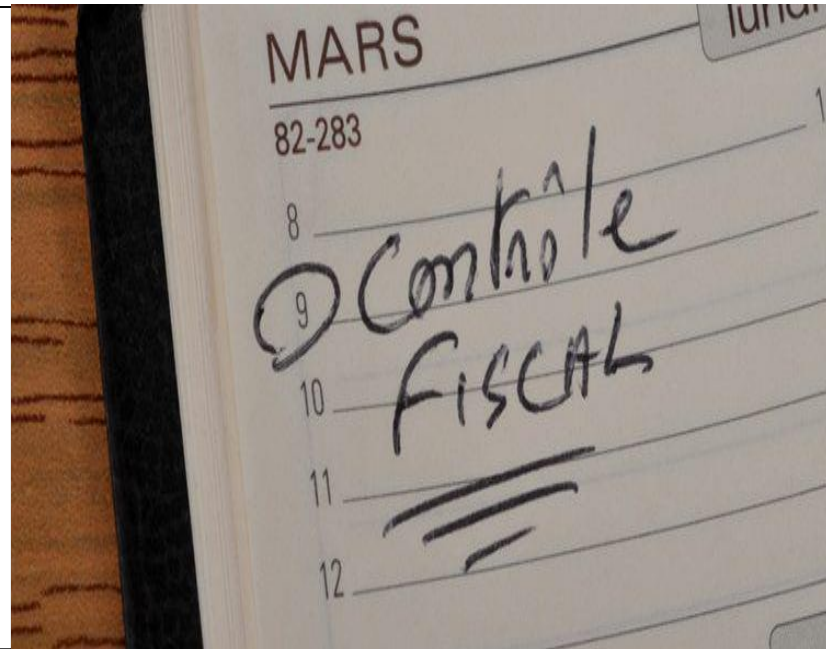
- Chiffre d'affaire (200 000 000 à 1 000 000 000FCFA)....études de Cas de Doing Business



Paiement d'impôts et taxes

Réduction du temps nécessaire pour se conformer à une correction de l'impôt sur le revenu des sociétés

- Les délais limites à respecter en matière de contrôle fiscal sont encadrés par le Livre de Procédures Fiscales (**Article 202 et suivants**).
- Le délai de réponse aux observations du contribuable est fixé à 30 jours
- En 2019, le délai moyen de réponse aux observations des contribuables était de **23 jours** contre 50 jours en 2018.



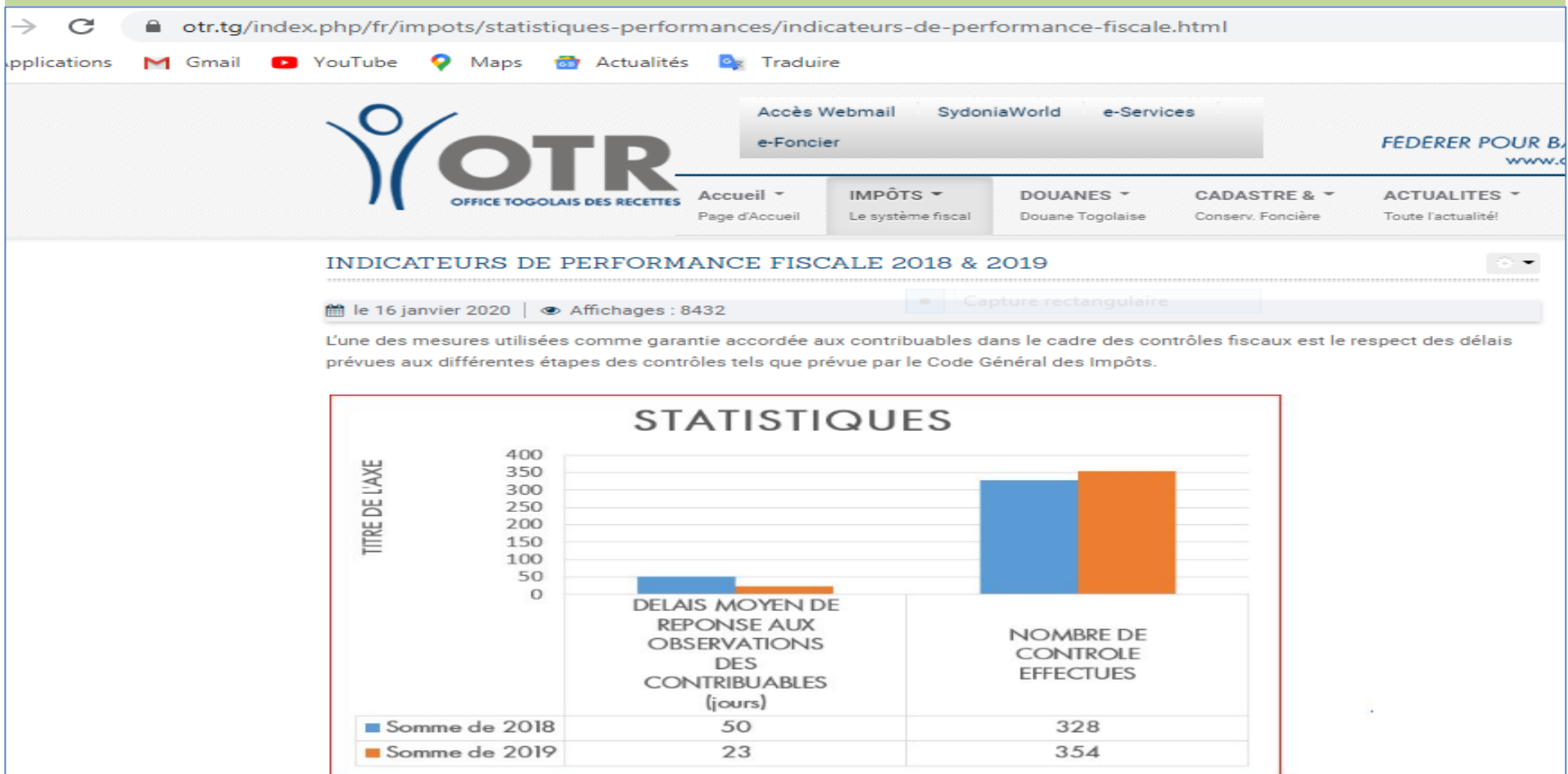
Pièce justificative: Livre de Procédures Fiscales

<https://www.otr.tg/index.php/fr/impots/reglementations-fiscales/code-general-des-impots/156-loi-n-2018-025-livre-procedures-fiscales.html>

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

Paiement d'impôts et taxes

Indicateur de Performance : Nombre de contrôle Fiscal 2018 & 2019



Pièce justificative: Indicateur de Performance Fiscale 2018 & 2019

<https://www.otr.tg/index.php/fr/impots/statistiques-performances/indicateurs-de-performance-fiscale.html>



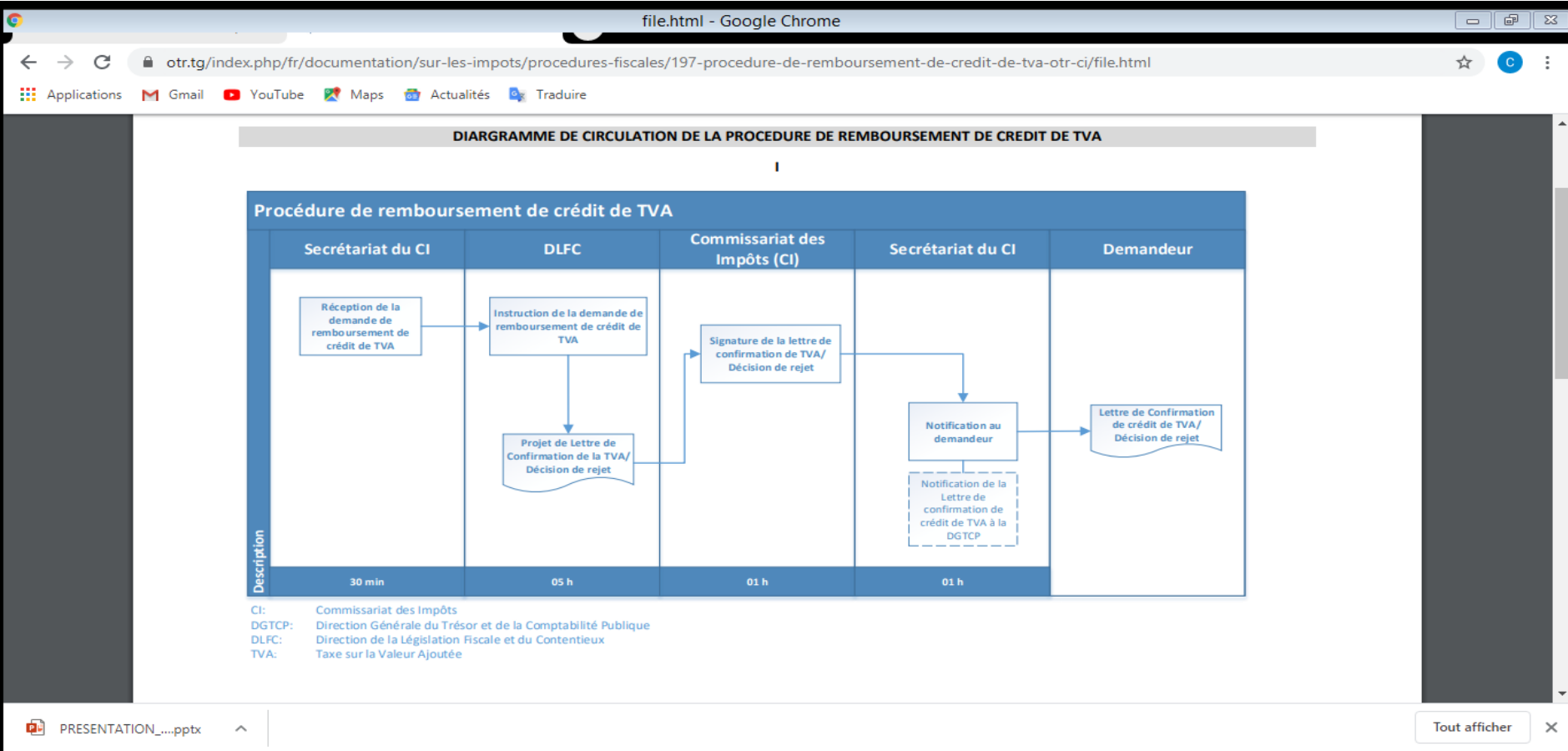
RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

10

Paiement d'impôts et taxes

Processus de remboursement de la TVA



Pièce justificative: DIAGRAMME DE CIRCULATION DE LA PROCEDURE DE REMBOURSEMENT DE CREDIT DE TVA

<https://www.otr.tg/index.php/fr/impots/reglementations-fiscales/procedures-fiscales/197-procedure-de-remboursement-de-credit-de-tva-otr-ci/file.html>

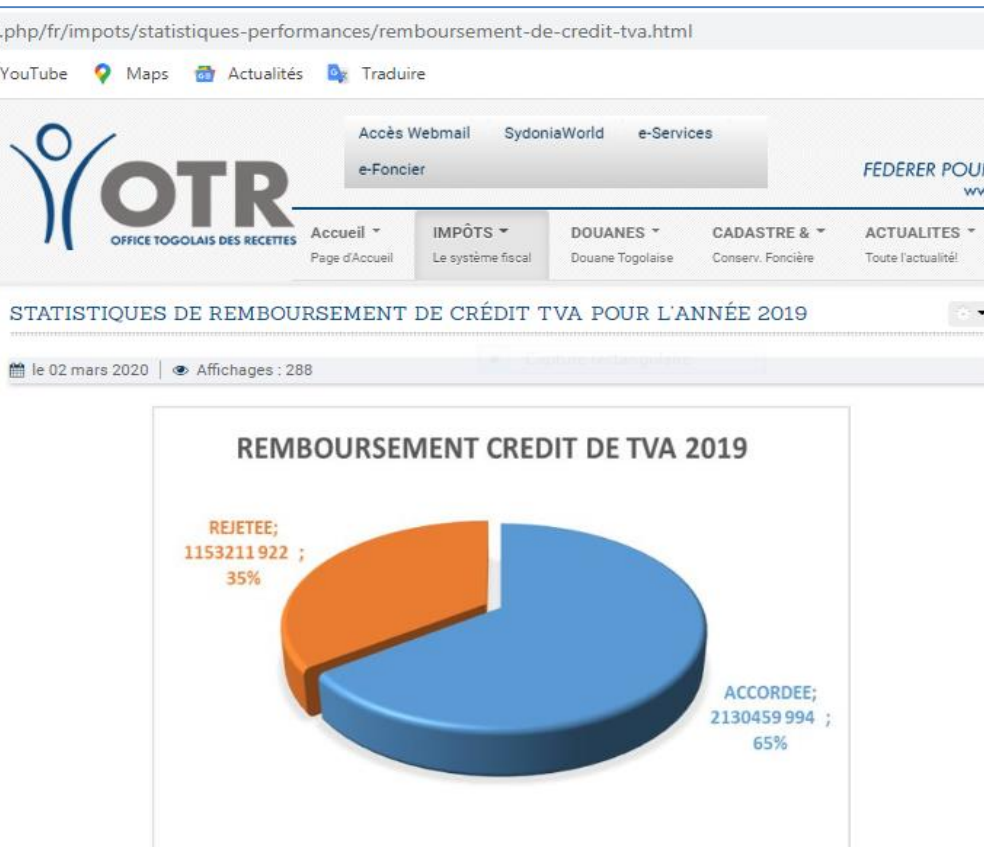
Paiement d'impôts et taxes

Statistiques de remboursement de crédit TVA pour l'année 2019

<https://www.otr.tg/index.php/fr/impots/statistiques-performances/remboursement-de-credit-tva.html>



Temps maximum pour se conformé au remboursement de crédit de TVA : **8h maximum**



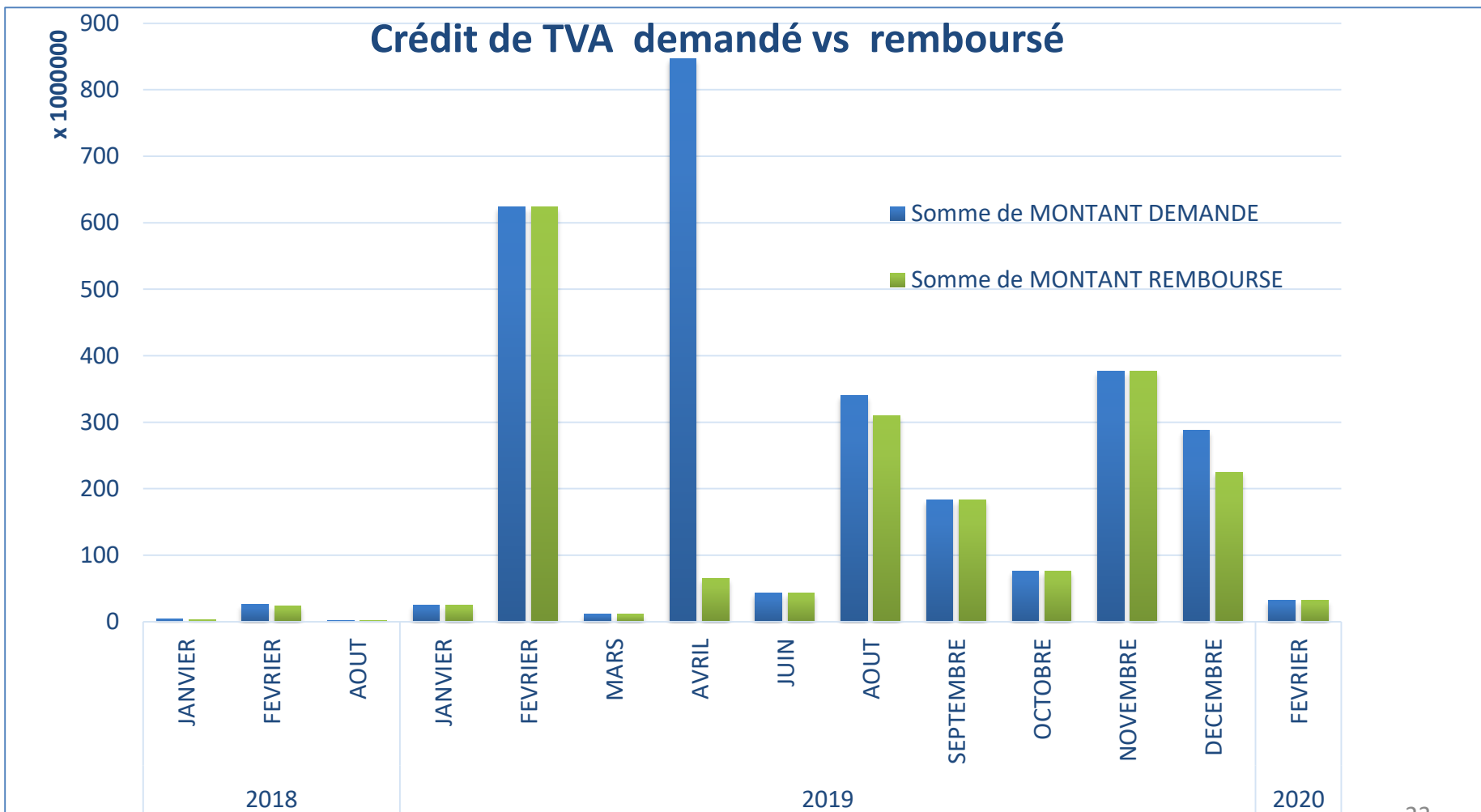
Les rejets s'expliquent par la non-conformité par rapport à l'objet de la demande.
Exemple: acquisition d'un bien personnel au non de la société bénéficiaire ou d'un matériel non inscrite sur la liste des biens éligibles



Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

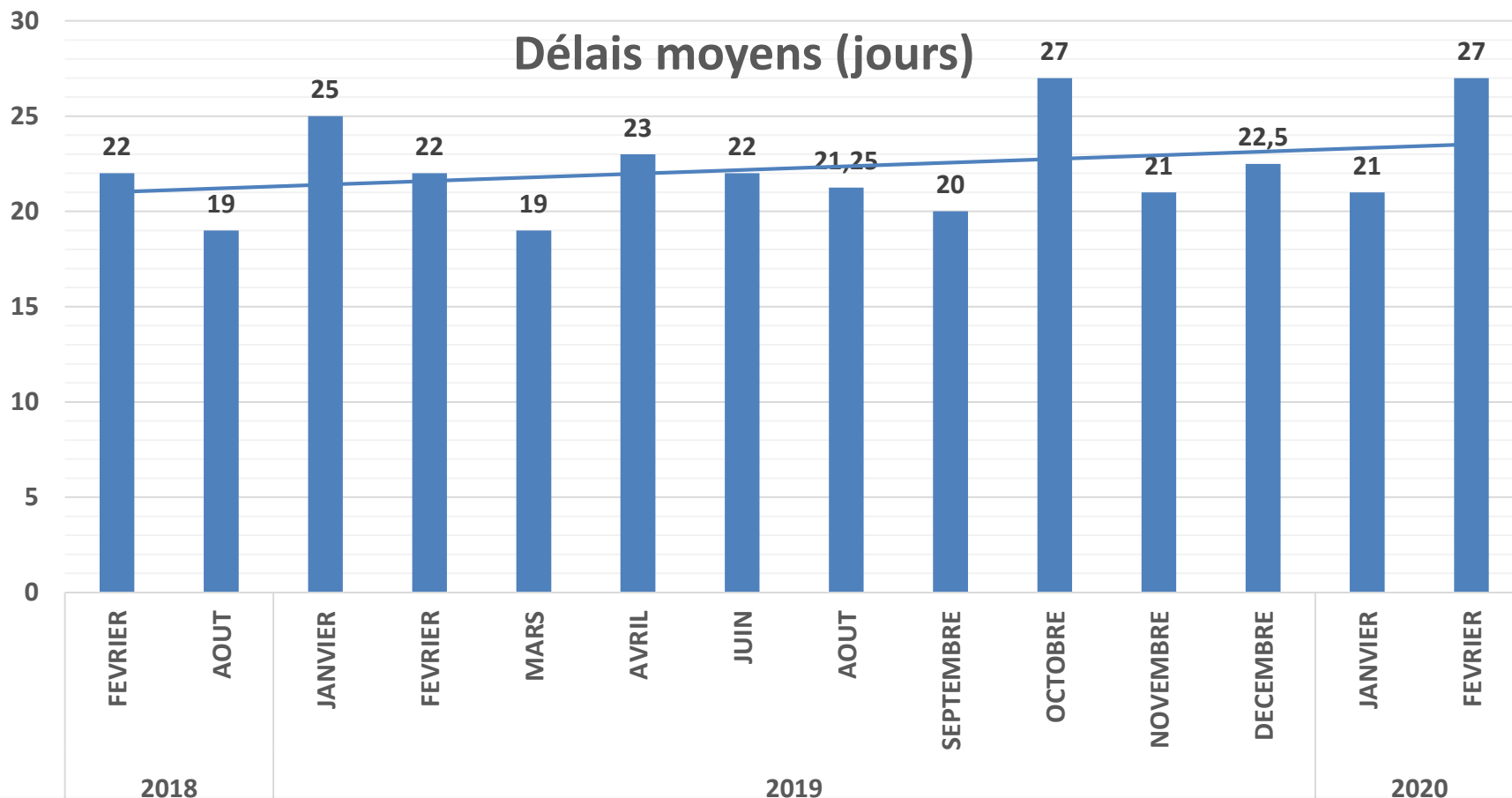
Paiement d'impôts et taxes

Statistiques de remboursement de crédit TVA pour l'année 2019



Paiement d'impôts et taxes

Statistiques de remboursement de crédit TVA pour l'année 2019



Le délai de remboursement de crédit TVA s'établit à 23 jours en moyenne

Paiement de cotisations sociales

Déclaration des cotisations sociales en ligne pour les grandes entreprises

- Télé déclaration des cotisations sociales rendue obligatoire depuis le 04 décembre 2018 pour les grandes entreprises.
- Une pratique renforcée durant toute l'année 2019 par la formation des employeurs dans leurs entreprises sur l'utilisation des services en ligne.



Pièce justificative: Annexe 8 Note d'information N° 08/18/CNSS/DG-SP du 04 décembre 2018 relative à l'obligation de déclaration en ligne <https://cnss.tg/wp-content/uploads/2020/04/COMMUNIQUE-DU-DG-DE-LA-CNSS-DU-04-DECEMBRE-2018-RELATIF-AUX-OBLIGATIONS-ET-SIMPLIFICATIONS-DES-FORMALITES-DE-DECLARATION-A-LA-CNSS.pdf>

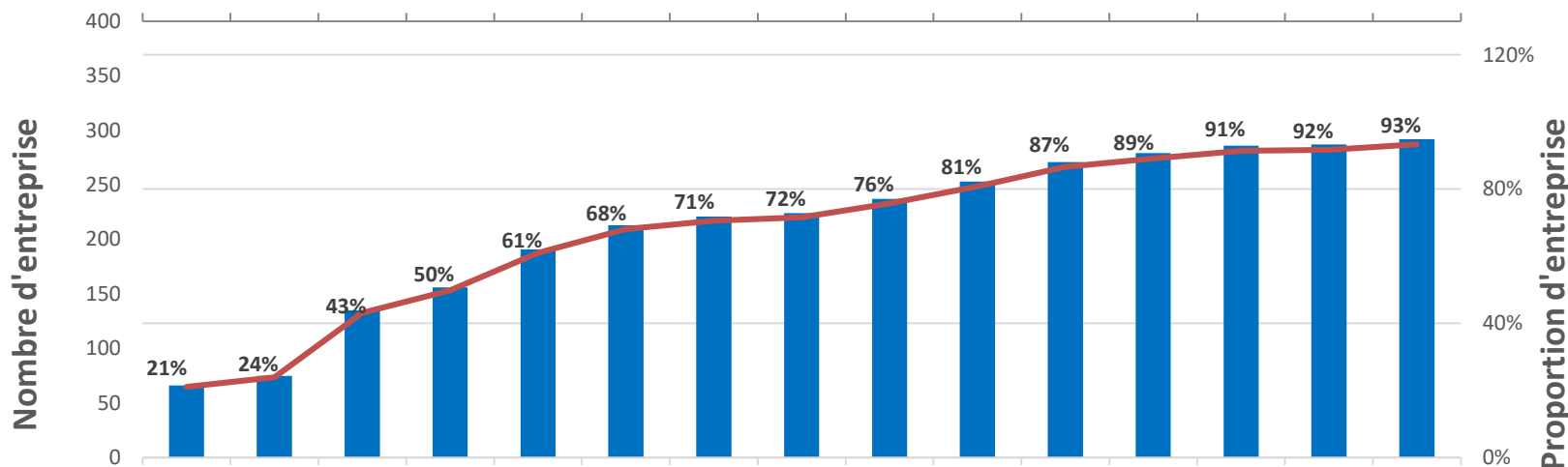


RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

Au 31 décembre 2019; 93 % des grandes entreprises, soit 292 sur un total de 313, ont effectué la déclaration en ligne

Statistiques déclaration en ligne des cotisations sociales



		oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
■ Nombre d'entreprise		66	75	135	156	191	213	221	224	237	253	271	279	286	287	292
— Proportion (en %)		21,1%	24,0%	43,1%	49,8%	61,0%	68,1%	70,6%	71,6%	75,7%	80,8%	86,6%	89,1%	91,4%	91,7%	93,3%
Déclarations Physiques	Nombre	247	238	178	157	122	100	92	89	76	60	42	34	27	26	21
	Proportion	78,9%	76,0%	56,9%	50,2%	39,0%	31,9%	29,4%	28,4%	24,3%	19,2%	13,4%	10,9%	8,6%	8,3%	6,7%

Nombre total d'entreprise: 313

Pièce justificative: Annexe 9 Statistiques de télé déclaration des cotisations sociales

<https://cnss.tg/cnss-media/2020/03/Statistiques-des-t%C3%A9l%C3%A9d%C3%A9clarations-et-des-t%C3%A9l%C3%A9paiements-des-cotisations-sociales-de-CNSS.pdf>

Paiement d'impôts et taxes

Paiement des cotisations sociales en ligne pour les grandes entreprises

- Paiement en ligne rendu obligatoire pour les grandes entreprises, depuis décembre 2018.
- Une pratique renforcée durant toute l'année 2019 par :
 - ✓ **l'Installation des bornes pour les paiements électroniques.**
 - ✓ **L'extension en 2019, de la plateforme en ligne de la CNSS d'autres institutions financières**
 - ✓ **Un délai supplémentaire de cinq (05) jours accordé aux employeurs après la date butoir des paiements pour tous les utilisateurs de la plateforme en ligne.**



Conséquence: Cette réforme induit une réduction de 12 procédures en une **(1) seule**

Paiement d'impôts et taxes

Institutions financières, partenaires de la CNSS

- Paiement mobile à travers Flooz et Tmoney
- BTCI, UTB, Orabank, Ecobank,
- Intégration effective de BOA, SIAB, AFRICAN LEASE TOGO, SUNU BANK, NSIA Banque

PAYEZ DESORMAIS VOS COTISATIONS SOCIALES EN LIGNE VIA



Flooz



Tmoney



BTCI



ECOBANK



ORABANK



UTB



ALT



BOA



SIAB



CCP



SUNU BANK



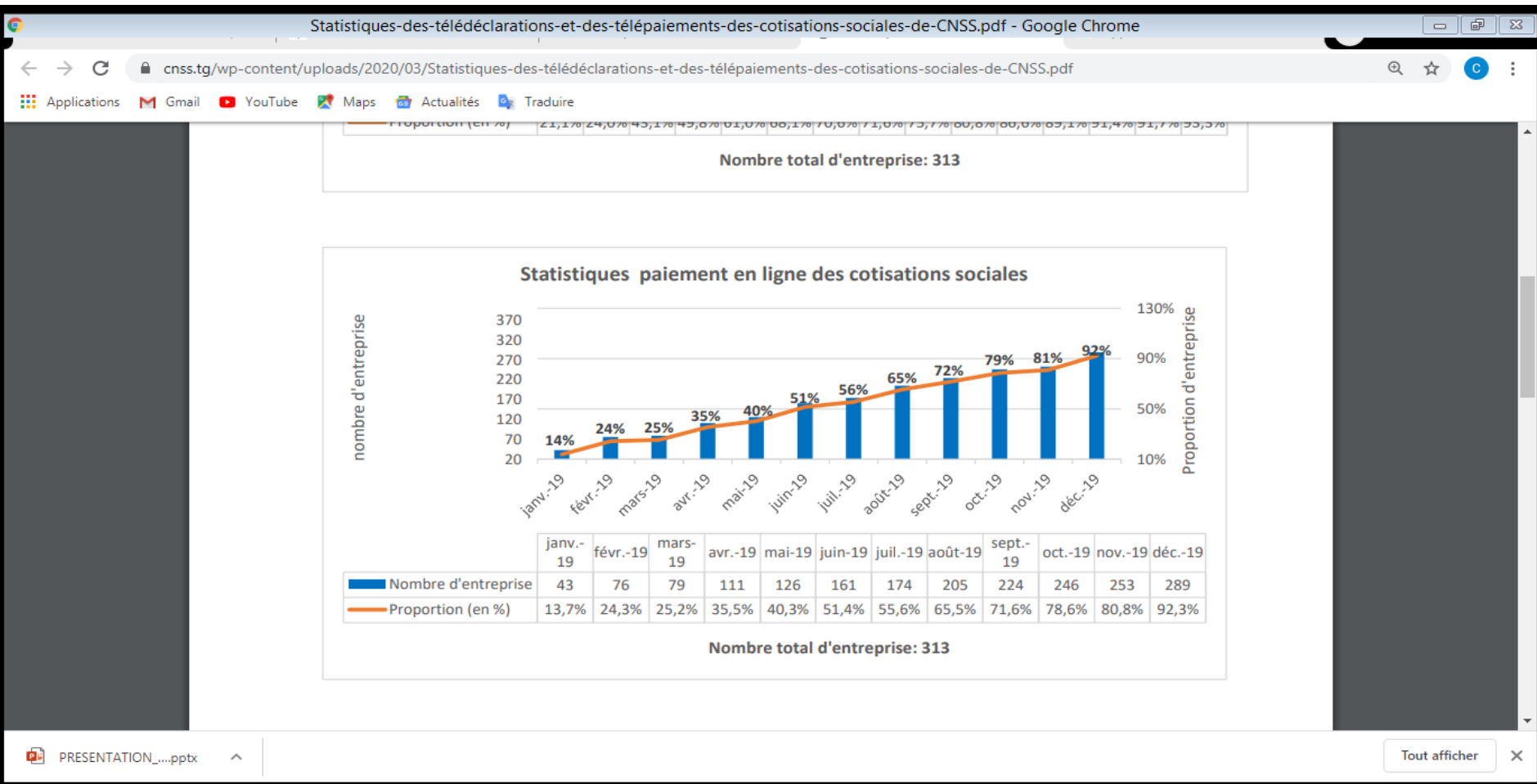
NSIA Banque



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Réformes relatives au paiement des impôts et taxes

Au 31 décembre 2019; 92 % des grandes entreprises, soit 289 sur un total de 313, ont effectué le télépaiement en ligne



Pièce justificative: Annexe 9 Statistiques de télépaiement des cotisations sociales

<https://cns.tg/wp-content/uploads/2020/03/Statistiques-des-t%C3%A9l%C3%A9d%C3%A9clarations-et-des-t%C3%A9l%C3%A9paiements-des-cotisations-sociales-de-CNSS.pdf>



Merçi